

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Présidentielle 2022 : début le 18 mars de la période de réserve pour les ministres

Publié le 18 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Microgen -
stock.adobe.com

Dans le cadre de l'élection présidentielle prévue en France les 10 et 24 avril 2022, la « période de réserve » débute à compter du 18 mars 2022. Durant cette « période de réserve », les membres du gouvernement doivent s'abstenir de tout déplacement dans l'exercice de leurs fonctions pour ne pas interférer sur la campagne électorale.

C'est ce que précise en particulier une circulaire du Secrétariat général du gouvernement en date du 10 février 2022 qui porte également sur les règles applicables :

- à la communication gouvernementale ;
- aux comptes de campagne des candidats ;
- aux membres des cabinets ministériels participant à la campagne électorale.

[lire la suite de l'article sur Vie-publique.fr](#)

([↗](#)).